



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 405-2026 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE MATAGAMI

AVIS EST DONNÉ PAR LA GREFFIÈRE ADJOINTE DE LA VILLE DE MATAGAMI :

QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2026 à 19 h 30, le conseil municipal de la Ville de Matagami a adopté le règlement portant le numéro 405-2026;

QUE le nouveau règlement remplace le règlement numéro 379-2022 concernant le même sujet;

QUE ce règlement entre en vigueur le 11 février 2026, jour de sa publication;

QU'une copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville à www.matagami.com ou, en personne, aux heures d'ouverture des bureaux de l'hôtel de ville.

DONNÉ à Matagami, ce 11 février 2026.



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe de la Ville de Matagami, certifie avoir publié l'avis public ci-haut le 11 février 2026, et ce, au bureau de la municipalité et sur le site Internet www.matagami.com.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11 février 2026.



Joannie Plante Bélisle, greffière adjointe